

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 16 mars 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 16 mars 1866,
Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15
(8), consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45451>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 mars 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin annonce à Lecoq de Boisbaudran qu'Oudin-Leclère l'a averti que les plaidoiries sur la liquidation auront lieu le jeudi 19 avril 1866. Il lui demande si les conclusions ne doivent pas être examinées par Jules Favre ou par lui. Sur une lettre de Lecoq de Boisbaudran détenue par Borgnon, gravement malade, dont a besoin Oudin-Leclère.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Borgnon \[monsieur\]](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (314r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 16 mars 1866

314

Monsieur de Loge de Boisbaudran

Monsieur

Je viens de recevoir Paris de M. Oudin,
que les plaidoiries sur la liquidation sont
finies au jeudi 19 avril. Il me dit qu'il
doit se mettre en mesure pour prendre
les conclusions. ne faut-il pas que
ces conclusions soient caennées par M.
Jules Favre ou par vous?
et n'auriez-vous pas à donner des
instructions pour cela? M. Oudin
me demande communication de la lettre
que vous m'avez écrite le 9 février
elle était restée jusqu'ici entre les mains
de M. Borgnon qui malheureusement
est assez gravement malade depuis
long et ne peut rien faire dans le
sens de la demande que vous me
faîtes à son sujet.

Dumiloy au général me donne votre
avis: et agréer mes sentiments distingués

Dumiloy